

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 17 avril 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 11

Présents : 16

Pouvoirs : 4

Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Flavie ROUANET, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL, Madame Nadezda BONNIEU, Geneviève AMEN.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Vincent COLOM, Rinaldo PUGLISI, Daniel LACOMBE, Christian NOCAUDIE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Monsieur Christophe SENTOLL à Madame Catherine FARRENQ,
Madame Alexia CAILLOUX, à Monsieur Rinaldo PUGLISI,
Monsieur Serge SERIEYS, à Monsieur Xavier BORIES,
Madame Janine BARENS, à Monsieur Pascal BUGIS.

Etaient excusés

Monsieur Stéphane AYMARD,
Monsieur Bernard AUDOURENC.

Était absent :

Monsieur Siegfried FRANZ.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur GEFFRAY, représentant M le Préfet
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise
Madame Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2023

Application agréée E-legalite.com

• **PRESENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION LOCATIVE**

Conformément à l'article 1.4 du Plan de Concertation Locative, validé le 10 avril 2019 en Conseil d'administration, à ce jour non signé par la CNL81, un bilan annuel doit préciser :

- Les dates et objets des séances des conseils de concertation locative,
- La consommation et l'usage des budgets mis à disposition des associations.

A ce titre, un bilan annuel de l'utilisation de ces moyens est adressé par l'association bénéficiaire au bailleur (loi ELEC, article 44 bis du CCH).

❖ Sur 2022, le bilan de la concertation locative s'établit comme suit :

L'instance s'est réunie à deux reprises.

Les thèmes abordés :

- Les principaux travaux de l'année 2022,
- Les charges locatives prévisionnelles 2022 et régularisation 2021,
- La définition et le coût de l'entretien courant des logements,
- Le suivi de l'opération VITTOZ.

Un bilan d'activité et financier pour 2022 a été envoyé par la CNL81 à l'Office en date du 24 mars 2023.

Ce bilan mentionne :

- La représentativité de la CNL81 auprès des bailleurs sociaux du département,
- La représentativité de la CNL81 dans les instances départementales (Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions locatives, Commission départementale de conciliation),
- Des permanences décentralisées dans les villes du département (Albi, Graulhet, Gaillac, Carmaux),
- Mise à disposition pour les administrateurs représentant des locataires de brochures dépliant et affiches éditées par la CNL,
- La tenue de réunions d'information et de concertation dans les quartiers,
- L'information et la communication auprès des locataires dans le cadre de l'élection des représentants des locataires (affichage dans les halls en mars, diffusion de deux dépliant en juin et octobre, porte à porte en novembre).

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte de ces informations.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 17 avril 2023.

Le Président,
Pascal BUGIS

